



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE  
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,**

- Vu le Décret n° 92-131 du 05/02/1992 relatif au recrutement d'enseignants contractuels dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 10/10/2016 relative à la procédure de recrutement des enseignants de type second degré ;
- Vu la délibération du conseil académique restreint du 14/03/2024 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants contractuels de type second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE :**

**Article 1 :** Une commission de recrutement, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi d'enseignant contractuel de type second degré, en Economie Gestion, de la composante IUT de Roanne est mise en place dans le cadre de la campagne contractuels 2024 :

**Article 2 :** Sont nommés membres de la dite commission :

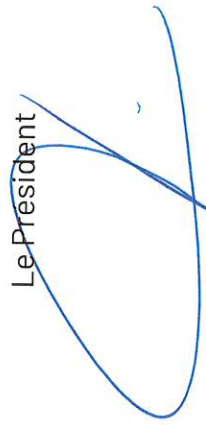
Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
Mme	BARBIER	Magali	PRCE CN	IUT ROANNE - ECONOMIE GESTION 8010
Mr	DAVAL	Hervé	MCFCN	IUT ROANNE - CNU 06
Mme	MAZET	Caroline	PRCE CN	IUT ROANNE - COMPTABILITE BUREAUTIQUE 8012

Mme	MOTTET	Anne-Marie	PRCE CE	IUT ROANNE - ECONOMIE GESTION 8010
Mr	PICHON	Didier	PRCE CE	IUT ST ETIENNE - ECONOMIE GESTION 8010
Mr	GOUJON	Daniel	MCF HC	IUT ROANNE - CNU 05
Mr	PELICAND	Antoine	PRAG CN	IUT ROANNE - SCIENCES ECONOMIE ET SOCIALES 1100
Mme	EYRAUD	Jessica	PRAG CN	IUT ROANNE - ECONOMIE GESTION 8010
Mr	CHARNET	Ludovic	PRCE HC	IUT ROANNE - SCIENCES ECONOMIE ET SOCIALES 1100

**Article 3 :** Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 22/03/2024

Le Président



Florent PIGEON

